

Règlement

- 1) Pour chaque activité, **les places sont limitées** afin de respecter les normes d'encadrement.
- 2) Si l'enfant ne participe pas à une activité périscolaire, le parent devra en informer **Monsieur BIZE**.
- 3) **Respecter l'horaire de fin d'activité, soit 18h.**
- 4) Sur demande de l'intervenant, le service d'animation **se réserve le droit de procéder à l'exclusion temporaire ou définitive d'un enfant**, en cas de comportement répétitif entravant le fonctionnement de l'activité.
- 5) Le service d'animation se réserve le droit **d'annuler une activité en cas d'un nombre d'inscription inférieur à 7 enfants.**
- 6) Prévoir le goûter de votre enfant.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter Mr. BIZE (responsable du service animation) au **06 79 82 08 92** ou par mail : hervebize.mairie@proville.fr.

Coupon réponse à remettre **au service animation situé salle Alain Colas avant le 21 avril 2023.**

Les coupons donnés aux enseignants ne seront pas pris en compte

Attention : 1 bulletin par enfant

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance

Adresse.....

Téléphone (obligatoire : si possible portable) :

CLASSE (niveau + nom de l'enseignant)

Je désire que mon enfant participe aux activités suivantes (pour l'aide aux devoirs, préciser le jour souhaité) :

1..... 2.....

Les parents **certifient** sur l'honneur que l'enfant ne présente pas de contre-indications médicales à la pratique d'activités physiques, **en signant ce coupon réponse.**

Les parents / responsables légaux/tuteurs autorisent (réponses obligatoires) :

-leur enfant à rentrer seul le soir à la fin de l'activité : ☐ OUI ☐ NON

-la **publication de l'image** de son enfant via les réseaux sociaux : ☐ OUI ☐ NON

Noms, prénoms et numéro de téléphone des personnes susceptibles de venir chercher l'enfant en fin de séance :

1..... 2.....

3..... 4.....

A Provville, le

Noms, prénoms, signatures des parents, précédés de la mention « Lu et approuvé »